

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 29 MAI 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-NEUF MAI,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 23 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VERON, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO

**Etaient excusés :** Jean-Marc VERCHÈRE, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Emmanuel LEFÉBURE, Nicole BERNARDIN

**OBJET :** Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 01/03/2024 au 30/04/2024.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 Septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1<sup>er</sup> mars 2024 et le 30 avril 2024.

Suite à la transition opérée en décembre 2023 vers un nouveau logiciel métier, il convient de noter que le détail mensuel des nombres et montants d'aides accordées en 2024 est susceptible d'être corrigé à posteriori.

Depuis la délibération n°2024-037 du 17 avril 2024, le tableau de synthèse présentant les aides accordées en 2023 a été actualisé à l'aune du rapport d'activité 2023 afin de présenter les aides accordées et effectivement remises aux bénéficiaires.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	BP 2024 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2024
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	519	33 829 €	200 000 €	64 280 €	32%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	1	105 €			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	2	90 €			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	7	1 890 €	63 900 €	12 025 €	19%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	3	411 €			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	15	3 707 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	142 €			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	378	10 890 €	194 500 €	80 456 €	41%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	2	40 €			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	3	1 200 €			
	Aide à la visite médicale	2	350 €			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	73	14 692 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	9	2 416 €			
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	5	1 668 €	20 000 €	4 288 €	21%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	2	1 000 €			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	2	290 €	1 500 €	290 €	19%
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 500 €	16 781 €	32%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	3	750 €			
	Permis Citoyen	11	9 520 €			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	70	1 470 €	20 000 €	3 822 €	19%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	7	147 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	13 000 €	-	-
<b>Total</b>		<b>1 115</b>	<b>84 607 €</b>	<b>565 400 €</b>	<b>181 942 €</b>	<b>32%</b>

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2024 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2023		2024		Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
	Nombre d'aides accordées remises	Montant des aides accordées remises	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	
Janvier	516	43 168 €	575	52 322 €	21 %
Février	411	33 822 €	506	45 013 €	26 %
Mars	586	42 759 €	558	40 778 €	15 %
Avril	480	36 369 €	557	43 829 €	17 %
Mai	457	34 453 €			
Juin	527	41 456 €			
Juillet	468	37 842 €			
Août	461	29 341 €			
Septembre	483	36 964 €			
Octobre	552	41 718 €			
Novembre	531	45 240 €			
Décembre	411	38 540 €			
<b>TOTAL</b>	<b>5 883</b>	<b>461 671 €</b>	<b>2 196</b>	<b>181 942 €</b>	

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

